



Arrêt de travail en extra

Par **Aziza1984**, le **10/01/2019** à **08:29**

Bonjour je suis actuellement en statut de liberale et donc cotise à l'URSSAF des indépendants néanmoins je fais également des extra en tant que salarié dans la restauration...Et je cotise également à la sécurité sociale donc suite à mon opération d'hier je me demande à qui je doit envoyer mon arrêt de travail pour mes indemnités journalières... pourriez vous m'aider ?

Par **P.M.**, le **10/01/2019** à **08:48**

Bonjour,

A priori, chacune des caisses devrait vous indemniser à proportion, sous réserve de confirmation par les organismes...